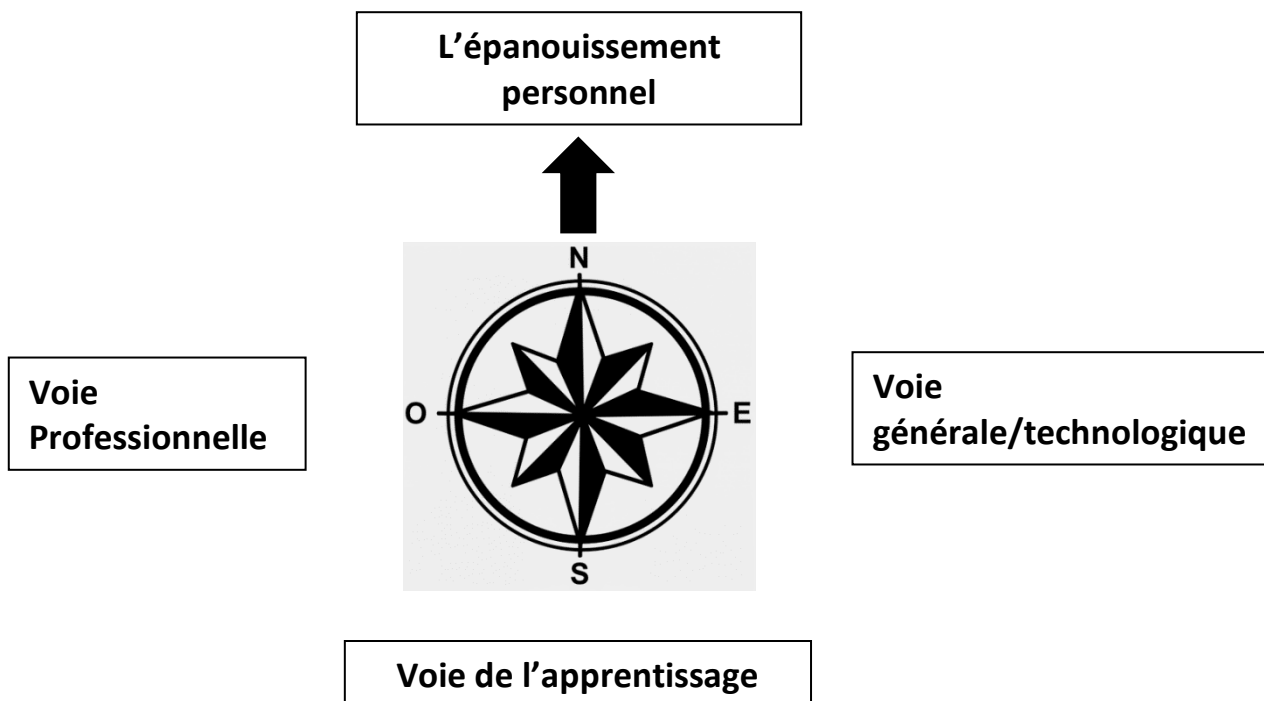


# LE PROJET D'ORIENTATION EN 3ème

Guide pratique pour les familles  
(Document accessible sur le site du collège ou sur l'ENT)

## Trouver sa voie sans perdre le NORD !



### Mon compte Educonnect (Scolarité services) - Compte parents :

#### Attention :

Connectez-vous régulièrement à l'application Educonnect ou scolarité services pour conserver votre compte actif : <https://educonnect.education.gouv.fr>

IDENTIFIANT : .....

MOT DE PASSE : .....


Service gratuit d'aide personnalisée de l'ONISEP : <https://www.monorientationenligne.fr/gr/index.php>

Collège ETENCLIN  
2, rue du collège  
La haye Du Puits  
50250 LA HAYE  
Tél : 02.33.46.00.33

C.I.O  
M.CHARLES DOMINIQUE  
108, rue bellevue  
50000 SAINT-LÔ  
Tél : 02.33.57.01.91


Certains liens d'accès internet dans ce document nécessitent un copier/coller dans le navigateur pour accéder aux pages du lien concerné.

Si vous utilisez le navigateur Mozilla (Firefox), il se peut que vous deviez utiliser le navigateur Microsoft (Edge) pour pouvoir accéder à certains liens.



**Au cours de votre année de troisième, vous allez choisir de poursuivre votre scolarité en voie générale & technologique ou en voie professionnelle.**

**N'hésitez pas à poser vos questions à votre professeur principal et aux personnels d'orientation.**



@EducationFrance

## EN TROISIÈME, 5 ÉTAPES VERS LE LYCÉE

1

### De janvier à février

**Vous formulez 1 ou plusieurs vœux provisoires** en ligne sur [Scolarité services](#) **Nouveau** ou sur la fiche d'orientation donnée par votre collège :

- seconde générale et technologique ;
- seconde professionnelle (*sous statut scolaire ou en apprentissage*) ;
- 1<sup>re</sup> année de CAP (*sous statut scolaire ou en apprentissage*).

2

### Au conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre

Un avis provisoire d'orientation est donné par le conseil de classe.

**Vous en parlez** avec votre famille, votre professeur principal et les personnels d'orientation.

3

### D'avril à mai

**Vous inscrivez vos vœux définitifs et vos choix d'établissements** en ligne sur [Scolarité services](#) **Nouveau** ou sur la fiche d'affectation.

**Vous pouvez indiquer plusieurs vœux de formations et d'établissements** par ordre de préférence.

4

### Au conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre

Le conseil de classe fait une proposition d'orientation :

- si elle correspond à votre choix, elle est **validée** ;
- si la proposition est différente, un **entretien** est organisé avec votre famille et le chef d'établissement.

5

### De fin juin à début juillet

Vous recevez votre notification d'affectation.

**Vous vous inscrivez dans votre futur établissement.**

## CALENDRIER POUR COORDONNER LE PROJET D'ORIENTATION

Dates et périodes	étapes	Actions à mener / Objectifs
Lundi 02 octobre 2023	1 <sup>er</sup> RDV orientation avec l'élève, sa famille et le professeur principal	Prise de contact et 1 <sup>ères</sup> idées d'orientation ou pas...
Mardi 03 octobre 2023	Découverte de métiers à Coutances le matin (forum ouvert aux collégiens de 3 <sup>è</sup> )	Rencontre avec des professionnels.
Du 29 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2023	Stage d'observation en entreprise	L'élève et sa famille trouvent un stage en entreprise le plus rapidement possible (convention en 3 exemplaires).
04 décembre 2023	1 <sup>er</sup> conseil de classe	1 <sup>er</sup> bilan sur les acquisitions des compétences du cycle 4.
14 décembre 2023	Rencontre parents-professeurs	Echanges sur les compétences et les perspectives possibles d'orientations.
22 décembre 2023	Rendu du rapport de stage	Evaluation et mise en perspective du stage avec ou non le projet d'orientation.
Le 30 et 31 janvier 2024	1 <sup>er</sup> Brevet blanc (DNB)	1 <sup>er</sup> indicateur pour situer le niveau de maîtrise des compétences du cycle 4.
De janvier à avril 2024	Mini-stages en lycées et CFA pour les élèves curieux de la voie professionnelle	Découvrir la voie professionnelle
18 mars 2024	2 <sup>ème</sup> conseil de classe	2 <sup>ème</sup> bilan sur les acquisitions des compétences du cycle 4.
Février-mars 2024	Portes ouvertes des lycées et CFA, réunions d'informations pour les familles, forum des formations pour les élèves.	Découvrir au maximum les offres de formations de différents lycées, CFA, etc...
21 mars 2024	2 <sup>ème</sup> RDV orientation avec l'élève, sa famille et le professeur principal	Elaboration des vœux d'orientation
Le 14 et 15 mai 2024	2 <sup>ème</sup> brevet blanc (DNB)	2 <sup>ème</sup> indicateur pour situer le niveau de maîtrise des compétences du cycle 4
22 mai 2024	Oral blanc DNB	Préparer son épreuve d'oral avec les conseils donnés suite à cette épreuve blanche.
Fin mai 2024	3 <sup>ème</sup> conseil de classe	Validation des vœux d'orientation
12 juin 2024	Oral du DNB	Validation sur 100 points pour le DNB.
Fin juin 2024	Après la dernière épreuve du DNB	Résultats des affectations
En cours d'année	<p>- Prendre RDV à la vie scolaire avec le conseiller d'orientation : M.CHARLES-DOMINIQUE</p> <p><b>URGENT</b> : pour celles et ceux qui envisagent une voie professionnelle et/ou un apprentissage :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le conseiller d'orientation, M.CHARLES-DOMINIQUE est présent dans l'établissement le <b>mardi en semaine A</b>.</li> <li>- RDV à prendre auprès de la vie scolaire.</li> <li>- A défaut, RDV auprès du CIO de Saint-Lô (108 rue bellevue) tous les jours de la semaine et pendant les vacances scolaires au 02.33.57.01.91</li> </ul> <p>- Si vous avez des questions, des inquiétudes, etc..., n'hésitez pas à en parler au PP, au CPE, au chef d'établissement ou au conseiller d'orientation le plus rapidement possible.</p>	
Pour réussir la classe de 3 <sup>ème</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler régulièrement en classe comme à la maison lorsqu'il n'y a pas de devoirs, relire régulièrement ses cours et refaire les activités.</li> <li>- Construire dès le début de l'année son projet d'orientation avec tous les outils à disposition et les activités en vie de classe et certaines disciplines.</li> <li>- Demander à faire des stages pendant les vacances scolaires si l'on souhaite s'orienter vers un apprentissage.</li> </ul>	

Pour approfondir et tout savoir sur les perspectives d'orientation de votre enfant après la 3<sup>ème</sup>, vous pouvez consulter et/ou télécharger le guide de l'ONISEP en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.onisep.fr/orientation/le-college/telechargez-le-guide-gratuit-en-classe-de-3-preparer-son-orientation-rentree-2023>

Vous pouvez également consulter le site de l'éducation nationale pour des informations sur la voie générale, la voie technologique et la voie professionnelle ainsi que sur les procédures d'orientation en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee>

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/l-orientation-en-3e-et-l-affectation-en-lycee-9257>

L'année de 3<sup>ème</sup> est une année déterminante pour l'orientation de votre enfant. Il s'agit concrètement de faire un choix entre la **voie générale/technologique** et la **voie professionnelle**. Pour faire son choix, votre enfant doit s'informer sur l'orientation et évaluer ses centres d'intérêts en parallèle de ses résultats scolaires, tout au long de son année.

### **La voie générale/technologique :**

Cette voie est plutôt destinée aux jeunes ayant acquis et stabilisés les compétences du collège (cycle 4) à un niveau satisfaisant et pour qui les capacités d'abstraction et l'envie permettent de poursuivre des enseignements encore « abstraits » c'est-à-dire non-concrets (encore peu de manipulations, peu d'ateliers, de pratiques, etc...).

Les élèves se trouvant dans cette situation bénéficient donc encore d'une année de détermination pour affiner un choix d'orientation après la 2<sup>nde</sup> générale et technologique :

**La classe de seconde générale et technologique est avant tout une classe de détermination :** l'élève y teste ses goûts et ses aptitudes avant de choisir, des enseignements de spécialité pour la voie générale ou une série qui permet d'approfondir les enseignements de spécialité d'une série en voie technologique.

**Ces études mènent au baccalauréat général ou technologique.** Elles durent trois ans et se déroulent en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT).

### **La voie professionnelle :**

Cette voie est plutôt destinée aux jeunes ayant acquis et stabilisés certaines compétences du collège (cycle 4) à un niveau satisfaisant et d'autres en cours d'acquisition et pour qui les capacités d'abstraction et l'envie s'orientent plutôt vers des enseignements plus concrets (heures d'ateliers, stages en entreprise, travaux pratiques, etc...) ou tout simplement pour des jeunes déjà bien décidés et motivés pour se former à un métier précis nécessitant une formation en voie professionnelle.

**La seconde professionnelle prépare à une famille de spécialités en vue de préparer un bac professionnel précis en 1<sup>ère</sup> et terminale (cycle terminal sur une spécialité dans la famille de spécialités).** Certaines secondes professionnelles sont déjà fixées à une spécialité précise. Il existe de nombreuses spécialités de baccalauréat professionnel et de familles de spécialités.

Le bac professionnel peut conduire à une insertion immédiate dans la vie active ou à une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur sous statut scolaire ou en apprentissage (alternance).

Des élèves de 3<sup>ème</sup> dont la maturité et dont un intérêt plus limité pour des enseignements plus « abstraits », c'est-à-dire moins concrets, peuvent donc tout à fait poursuivre des études universitaires à l'issue de leur bac professionnel, s'ils le souhaitent et s'ils en ont les capacités sous statut scolaire ou en apprentissage (alternance).

Au programme d'un baccalauréat professionnel, votre enfant bénéficiera d'enseignements professionnels sous forme de travaux pratiques en atelier ou en classe, il bénéficiera d'enseignements généraux (français, mathématiques, physique-chimie, histoire-géographie / éducation morale et civique, éducation artistique, éducation physique et sportive, prévention-santé-environnement, langue vivante 1 et, selon la spécialité,

sciences physiques et chimiques ou langue vivante 2, heures de co-intervention entre enseignements professionnels et enseignements généraux.

Votre enfant bénéficiera également de PFMP (périodes de formation en milieu professionnel) obligatoires de 18 à 22 semaines selon la spécialité réparties sur les 3 années du cursus de formation.

**Les études qui préparent au CAP** sont plutôt destinées aux jeunes souhaitant s'insérer rapidement dans la vie active. Cette formation se déroule sur deux ans avec un emploi du temps qui privilégie la formation professionnelle. Cette formation prépare à un métier précis. Le jeune peut aussi rejoindre une première professionnelle à l'issue de son CAP pour préparer un bac professionnel après son CAP ou suivre une formation complémentaire (FCIL, MC, CS, BP, BMA, BTM,...).

L'institution scolaire privilégie cette voie d'accès (sous statut scolaire) pour des élèves issus d'un cursus en SEGPA (Section d'enseignement général et professionnel adapté) et/ou ULIS (Unités localisées pour l'inclusion scolaire).

### **Le stage d'observation en entreprise l'année de 3ème**

Un stage d'observation en entreprise est obligatoire au cours de l'année de 3<sup>ème</sup>. Ce stage devra se faire du mercredi 29 novembre au vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023 au sein d'une entreprise.

L'objectif de ce stage n'est pas à lui seul de déterminer un choix d'orientation mais davantage de confirmer ou d'infirmer une idée d'orientation. Il peut également faire naître un ou des intérêts pour un élève n'ayant pas d'idées pour son orientation. Il est aussi l'occasion de se confronter à la vie professionnelle (respect des horaires, tenue correcte et/ou adaptée exigée, attitude et posture professionnelle, relation clientèle, rigueur nécessaire, etc...).

Vous pouvez dès à présent aider votre enfant dans une recherche de stage en utilisant la fiche « convention de stage », à rédiger en 3 exemplaires, pour contractualiser le stage avec l'entreprise.

**Attention :** Cette convention de stage doit être réalisée en 3 exemplaires. M.BAIRE, principal du collège pourra signer la convention une fois toutes les signatures de toutes les parties apposées sur le document (signatures de l'entreprise, du/des responsables légal (légaux), et de l'élève).

Les 3 exemplaires de la « convention de stage » sont à remettre, au plus vite, au professeur principal, idéalement au retour des prochaines vacances scolaires le lundi 06 novembre 2023.

Pour les élèves souhaitant réaliser un ou des stages supplémentaires, il est tout à fait possible de profiter des vacances scolaires. Attention, une convention spécifique est à demander auprès de la chambre de métiers et de l'artisanat :

<https://www.artisanat50.fr/Jeune/PREPA-APPRENTISSAGE>

Cette convention de stage est également disponible auprès de M.CHARLES DOMINIQUE, le conseiller psychologue d'orientation du collège.

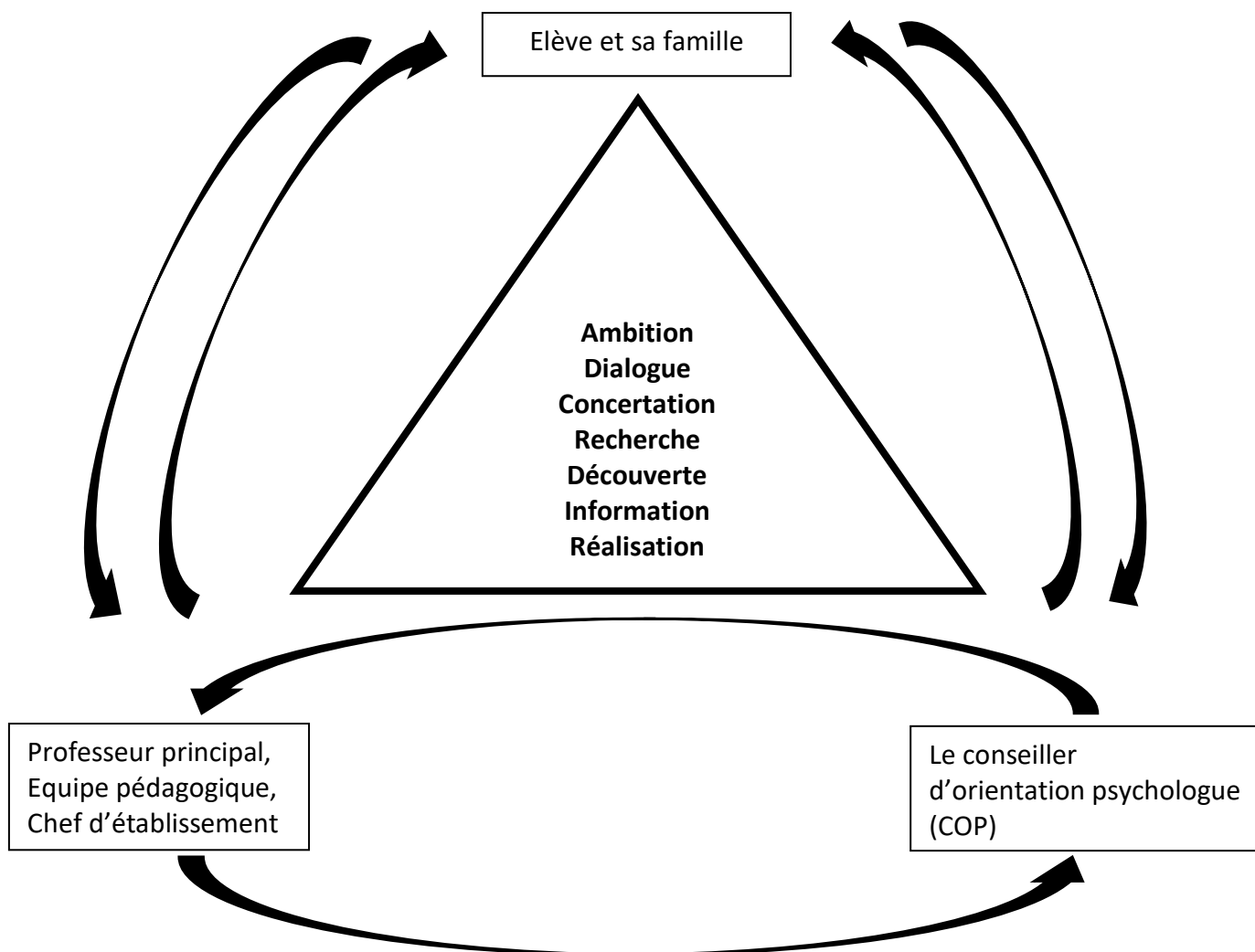
### **La procédure de saisie des vœux d'orientation :**

Au moment opportun, M.BAIRE, principal de l'établissement, communiquera un tutoriel pour la saisie des vœux d'orientation de votre enfant.

**Afin de conserver le service de votre compte « scolarité services » actif, nous vous conseillons de vous y connecter régulièrement pour éviter une suppression automatique de celui-ci !**

Vous pouvez inscrire en première page de ce document, mis à votre disposition, votre identifiant et votre mot de passe pour un accès plus simple et plus rapide (logiquement le même identifiant et le même mot de passe que votre accès à l'ENT).

## LE TRIO INDISPENSABLE POUR UNE ORIENTATION REUSSIE



**Le professeur principal** veille à ce que toutes les étapes de la construction du projet d'orientation de votre enfant se déroulent en temps et en heure.

Son rôle est de mettre le profil du jeune au cœur du projet d'orientation en concertation avec vous et le conseiller d'orientation. Pour cela, il concerte régulièrement l'équipe pédagogique pour situer le niveau de maîtrise des compétences au collège à mettre en adéquation avec des exigences de formations, le profil du jeune (plutôt sensible aux enseignements concrets, capable de suivre des enseignements généraux, etc...) et ses goûts.

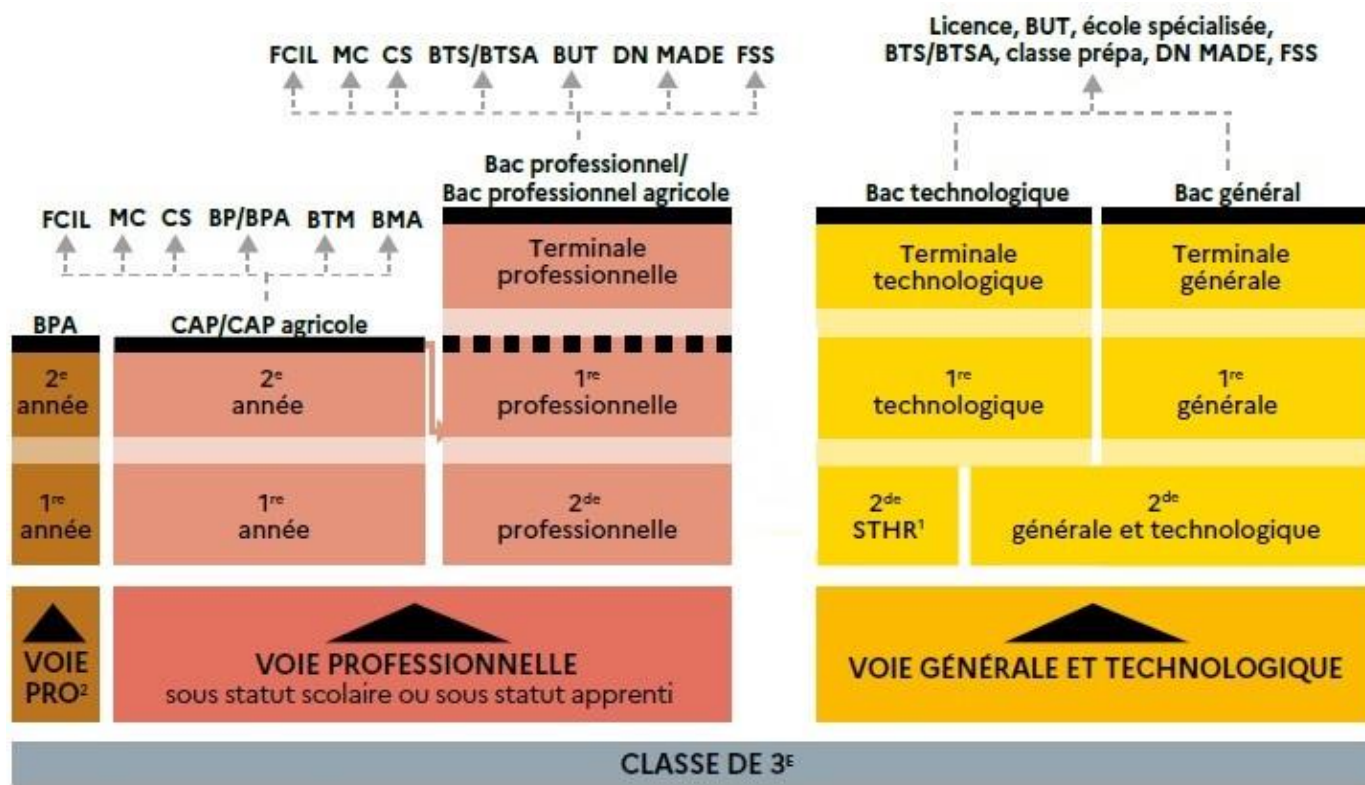
**Pour l'élève** qui construit son projet d'orientation, le défi est de faire preuve d'un maximum de curiosité pour découvrir et s'informer sur les différentes voies de formations autour des activités proposées au collège mais aussi dans le cadre de recherches personnelles et en famille.

**Pour la famille**, l'objectif est d'accompagner son enfant dans ses démarches en passant du temps avec lui dans ses recherches, en l'accompagnant à des portes ouvertes, en communiquant avec le professeur principal (et réciproquement) ainsi qu'avec le conseiller d'orientation de l'établissement (M.CHARLES-DOMINIQUE).

**Pour le conseiller d'orientation**, l'objectif est de fournir toutes les informations utiles à l'élaboration du projet d'orientation du jeune avec l'idée en tête de mettre en adéquation l'épanouissement du jeune en cohérence avec ses capacités et ses goûts pour une formation la plus diplômante possible, dans son intérêt.

## VOIE PROFESSIONNELLE ou VOIE GÉNÉRALE et TECHNOLOGIQUE ?

### Les formations possibles après la 3<sup>ème</sup> :



1. Les enseignements technologiques du bac STHR se déroulent en 2<sup>de</sup>.
2. Exclusivement en apprentissage.

### **IMPORTANT A SAVOIR :**

En fonction de la construction du choix d'orientation au cours de cette année de 3<sup>ème</sup>, il est important de comprendre le fonctionnement des affectations par les services de l'inspection de l'éducation nationale pour éviter des déceptions, certaines situations critiques ou une orientation ne correspondant pas idéalement à une ou des spécialités désirées.

### S'agissant de la voie générale et technologique :

2 lycées de secteur (de rattachement) sont susceptibles d'accueillir votre enfant :

- Le lycée Charles François LEBRUN de Coutances proposant un service d'internat.  
<https://www.lycee-lebrun.fr/>
- Le lycée Sivard de Beaulieu de Carentan ne proposant pas de service d'internat.  
<https://sivard.fr/>

**Les places en internat ne sont pas automatiques et sont dépendantes de la politique d'attribution des établissements d'accueil, y compris pour les établissements « hors-secteurs ».**

**Les demandes pour une place d'internat se font au moment de la saisie des vœux d'affectation avec la possibilité de joindre une lettre manuscrite pour motiver la demande d'internat. Les élèves boursiers sont prioritaires sur l'attribution d'une place en internat.**

Si vous résidez les communes de *Baudreville, Bolleville, Canville La Roque, Denneville, Doville, Glatigny, Mobecq, Neufmesnil, St Nicolas De Pierrepont, St Remy Des Landes, St Sauveur De Pierrepont, Surville et Varenguebec*, votre lycée de rattachement sera le **lycée Charles François LEBRUN de Coutances**.

Si vous résidez les communes de *Appeville, Coigny, Cretteville, Houtteville, La Haye Du Puits, Lithaire, Montgardon, Prétot Ste Suzanne, St Jores, St Symphorien Le Valois et Vindefontaine*, vos lycées de rattachement sont le **lycée Charles François LEBRUN de Coutances** **et** le **lycée Sivard de Beaulieu de Carentan**.

Les enseignements de spécialités et les options spécifiques proposées par ces 2 établissements peuvent ne pas correspondre à la suite du cursus qu'envisage votre enfant pour son cycle terminal (1<sup>ère</sup> et terminale). Dans ce cas de figure, il faudra demander une ou plusieurs dérogations (en justifiant avec une lettre sous-couvert de M. BAIRE à M. Le Directeur Académique) pour obtenir une affectation dans un lycée correspondant au projet d'orientation de votre enfant.

***Le professeur de la classe de votre enfant peut vous fournir un modèle de lettre à rédiger pour votre demande de dérogation.***



***Formuler un seul vœu d'orientation, c'est prendre le risque de ne pas obtenir l'orientation choisie, cette dernière étant soumise à la concurrence des autres candidatures étudiées par les services de l'inspection de l'éducation nationale.***

**Exemple 1 :** Si votre enfant envisage une orientation dans le secteur des arts (cinéma-audiovisuel, Théâtre, musique, arts plastiques, autour d'une spécialité sportive), dans le secteur du numérique, dans le secteur de la science de l'ingénieur, dans le secteur de la géopolitique, dans le secteur des sciences économiques et sociales, etc...), il sera très certainement opportun de solliciter plusieurs établissements proposant ces spécialités pour optimiser les chances d'obtenir une affectation au cycle terminal correspondant au projet de votre enfant tout en assurant « un plan B » sur les lycées de secteur...

**Exemple 2 :** Si votre enfant envisage déjà une orientation pour un bac technologique, tous les lycées d'enseignements technologiques n'offrent pas une formation pour toutes les spécialités (séries) de bac technologique. Il faut donc étudier ensemble les vœux d'affectation pour des lycées proposant la formation envisagée au cycle terminal (1<sup>ère</sup> et terminale).

**A noter :**

- L'accès en série STHR (sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration) peut se faire dès le niveau 2<sup>nde</sup> via la 2<sup>nde</sup> STHR.
- L'option spécifique de culture et pratique artistique permet de renforcer sa formation artistique tout en affinant progressivement un choix d'orientation en série S2TMD.

**S'agissant de la voie professionnelle :**

Chaque lycée professionnel proposant des familles de spécialités en 2<sup>nde</sup> ou une spécialité unique est soumis à des effectifs. Certaines familles de spécialités ou une spécialité unique sont soumises à un « taux de pression » plus ou moins élevé.

Le taux de pression représente le nombre de demandes pour intégrer une famille de spécialités en 2<sup>nde</sup> ou une spécialité unique pour le nombre de places disponibles...

Il est donc très important pour demander une famille de spécialités ou une spécialité unique en 2<sup>nde</sup> pro de formuler des vœux sur plusieurs établissements proposant la famille de spécialités convoitée ou la spécialité unique convoitée afin d'optimiser les chances d'une affectation.



Il est également important d'identifier les établissements proposant la spécialité convoitée pour le cycle terminal (1<sup>ère</sup> et terminale) à l'issue de l'année de 2<sup>nde</sup> pro regroupant une famille de spécialités. En effet, certains établissements proposent une famille de spécialités en 2<sup>nde</sup> pro mais ne proposent pas forcément toutes les spécialités de la famille pour le cycle terminal (1<sup>ère</sup> et terminale).

Il est donc important, dans les vœux d'affectation, de solliciter un établissement qui propose la spécialité souhaitée à l'issue de la 2<sup>nde</sup> pro pour optimiser les chances d'obtenir la formation convoitée au sein d'une famille de spécialités !

## Deux exemples pour bien comprendre :

**Exemple 1 :** Votre enfant souhaite intégrer une seconde professionnelle des métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique (famille de 3 spécialités) pour faire son cycle terminal (1<sup>ère</sup> et terminale) dans la spécialité TRANSPORT.

Seul le lycée professionnel Arcisse de Caumont à Bayeux propose la spécialité « transport » à l'issue de la 2<sup>nde</sup> pro, sur le panel de lycées proposant la famille de spécialités en 2<sup>nde</sup> pro dans le tableau ci-après.

**Exemple 2 :** Votre enfant souhaite intégrer une seconde professionnelle des métiers de la gestion administrative, du transport et de la logistique (famille de 3 spécialités) pour faire son cycle terminal dans la spécialité LOGISTIQUE.

Seuls 3 lycées professionnels proposent la spécialité « logistique » à l'issue de la 2<sup>nde</sup> pro sur le panel de lycées proposant la famille de spécialités en 2<sup>nde</sup> pro dans le tableau ci-après.

Lycées	LP E.Doucet (Cherbourg en cotentin)	LP T.Hélye la bucaille (Cherbourg en cotentin)	LP Thomas Pesquet (Coutances)	Lycée Curie-corot (Saint Lô)	LP J.MERMOZ (Vire)	LP Arcisse de Caumont (Bayeux)	LP Ste Ursule (Caen)	LP V.Lépine (Caen)
2 <sup>nde</sup> pro famille des métiers de la gestion administrative (AGORA), du transport (TRANSP) et de la logistique (LOG)	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
1 <sup>ère</sup> et terminale « AGORA »	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON	OUI	OUI
1 <sup>ère</sup> et terminale « TRANSP »	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON
1 <sup>ère</sup> et terminale « LOG »	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	NON

# La voie générale et technologique

La seconde générale et technologique :

SECONDE GÉNÉRALE & TECHNOLOGIQUE

## POUR CONSOLIDER SES SAVOIRS

Au cours de l'année de seconde, vous confortez vos apprentissages et vous faites un choix d'orientation pour la classe de première en fonction de vos talents et de vos envies : voie générale ou voie technologique.

### Enseignements communs

Éducation physique et sportive	Physique - chimie
Enseignement moral et civique	Sciences de la vie et de la Terre
Français	Sciences économiques et sociales
Histoire - géographie	Sciences numériques et technologie
Langue vivante A et langue vivante B	
Mathématiques	

### Un accompagnement pour une orientation réussie

- **Un test de positionnement en début d'année** pour vous permettre de connaître vos acquis et vos besoins en français et en mathématiques.
- **54 h dédiées à l'accompagnement personnalisé** en fonction de vos besoins **et à l'orientation** : découverte de formations, de secteurs professionnels, etc.

### Des étapes clés vers la première

**En vue du conseil de classe du 2<sup>e</sup> trimestre, vous formulez vos vœux dans la fiche de dialogue :**

- voie générale ou technologique ;
- 4 à 5 enseignements de spécialité pour la voie générale ;
- 1 ou plusieurs séries pour la voie technologique.

**Le conseil de classe donne un avis et des recommandations.**

**Au cours du 3<sup>e</sup> trimestre**, vous discutez avec votre famille et vos professeurs pour affiner votre choix.

**Au conseil de classe du 3<sup>e</sup> trimestre**, le chef d'établissement valide :  
• soit votre passage en voie générale : vous choisissez alors définitivement les 3 enseignements de spécialité que vous suivrez en première ;  
• soit votre passage en voie technologique et la série que vous avez choisie.

En voie générale  
et technologique

**secondes-  
premieries2019-2020.fr**

### Les enseignements de spécialité :

Vous êtes en seconde et souhaitez poursuivre vers la voie générale. Pour approfondir les disciplines qui vous intéressent, choisissez 3 spécialités en 1<sup>ère</sup>. En terminale vous n'en gardez que 2.

**Pour vous aider à anticiper votre parcours de la 3<sup>ème</sup> au baccalauréat général ou technologique, vous pouvez consulter les liens suivants (certains liens sont d'une année scolaire antérieure mais reste valable pour le fonctionnement actuel du lycée et donc actif) :**

- Découvrir la voie générale et technologique : <https://www.secondes-premieries2021-2022.fr>
- Carte des enseignements de spécialités : <https://cutt.ly/1YnVOr4>
- Aide pour préciser vos choix d'enseignements de spécialités et tester vos combinaisons : <http://www.horizons21.fr>

Tous les élèves suivent des enseignements communs (16 h) et des disciplines de leur choix : les enseignements de spécialité (12 h). Vous en suivez 3 en première, puis 2 en terminale. Ils vous permettent d'approfondir ce qui vous intéresse le plus et ce qui vous fera réussir dans l'enseignement supérieur.

## Enseignements communs

Français en 1<sup>re</sup>  
Philosophie en Tle

Histoire-  
géographie

Enseignement  
moral et civique

Langue vivante A  
et langue vivante B

Éducation physique  
et sportive

Enseignement  
scientifique

## Enseignements de spécialité

3 SPÉCIALITÉS  
EN 1<sup>RE</sup>

2 SPÉCIALITÉS  
EN Tle



Renseignez-vous  
auprès de votre  
établissement  
pour connaître les  
spécialités proposées

### Arts

Au choix : arts plastiques, musique, théâtre, cinéma-audiovisuel, danse, arts du cirque ou histoire des arts

### Humanités, littérature et philosophie

Réflexion et étude de nombreux textes littéraires et philosophiques de l'Antiquité à nos jours

### Littérature et langues et cultures de l'Antiquité

Étude approfondie des langues, littératures, histoire et civilisations grecque et romaine en les mettant en regard avec le monde contemporain

### Sciences de l'ingénieur

Mécanique, électricité, informatique, design et numérique

### Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

Maîtrise d'une langue vivante et connaissance approfondie de sa culture

### Mathématiques

Modélisation du réel, accès à l'abstraction, raisonnement et résolution de problèmes

### Physique-chimie

Organisation et transformation de la matière, mouvements et interactions, conversions et transferts d'énergie, ondes et signaux

### Sciences économiques et sociales

Économie, sociologie et sciences politiques pour comprendre les grands enjeux de société

Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques  
Compréhension du monde contemporain par l'étude des enjeux politiques, sociaux et économiques, avec une réflexion approfondie sur les relations internationales

### Numérique et sciences informatiques

Représentation et traitement des données, algorithmique et programmation

### Sciences de la vie et de la Terre

Organisation du vivant, structure de la planète, corps humain, santé et grands enjeux planétaires contemporains

### Biologie-écologie

Dans les lycées agricoles uniquement

Plus d'infos

quand  
[jepasselebac.  
education.fr](http://jepasselebac.education.fr)

Un choix d'options est également proposé



**Santé, gestion, design, industrie... En voie technologique, vous choisissez une série qui vous permet de vous spécialiser dans des enseignements concrets pour bien vous préparer à vos études supérieures.**

## Enseignements communs

Éducation physique et sportive

Enseignement moral et civique

Français en 1<sup>re</sup>  
Philosophie en 1<sup>re</sup>

Histoire-géographie

Langue vivante A et langue vivante B

Mathématiques

## Enseignements de spécialité par série

Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)

Sciences de gestion et numérique • management • droit et économie

Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)

Sciences et techniques sanitaires et sociales • biologie et physiopathologie humaines • physique-chimie pour la santé

Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D)

Innovation technologique • ingénierie et développement durable • physique-chimie et mathématiques

Sciences et technologies de laboratoire (STL)

Physique-chimie et mathématiques • biochimie-biologie • biotechnologies ou sciences physiques et chimiques en laboratoire

*Un choix d'options est également proposé*

Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration (STHR)

Enseignement scientifique • alimentation-environnement • sciences et technologies culinaires et des services • économie - gestion hôtelière. *Dès la seconde.*

Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse (S2TMD)

Économie, droit et environnement du spectacle vivant • culture et sciences chorégraphiques, musicales ou théâtrales • pratique chorégraphique, musicale ou théâtrale

Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)

Physique-chimie • outils et langages numériques • design et métiers d'art

Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)

Aménagement • productions • agroéquipement • transformation et services. *Uniquement en lycées agricoles. Programme propre à chaque établissement. Huit semaines de stage en organisme ou en entreprise.*

**Il est important de bien se renseigner sur la série que l'on va choisir, car c'est elle qui va déterminer nos matières ! »**

Nadia C., en terminale STAV

**Plus d'infos quand jepasselebac. [education.fr](http://education.fr)**

# La voie professionnelle

<https://www.nouvelle-voiepro.fr/je-decouvre/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications>

LYCÉE PROFESSIONNEL

## POUR SE FORMER AUX MÉTIERS DE DEMAIN

La voie professionnelle vous prépare à des métiers d'avenir et vous transmet des savoir-faire d'excellence.



### De nouvelles manières d'apprendre

Répartition horaire en lycée professionnel (seconde, première et terminale)



Des enseignements généraux concrets en lien avec les métiers

*Le français n'était pas mon fort. Un jour, lorsque j'étais au lycée professionnel, notre professeur de cuisine est venu accompagné par notre professeur de français. Tous les deux nous ont demandé de réaliser un menu et de rédiger un texte pour le rendre plus gourmand. Ce fut une expérience inédite, je me suis surpris à aimer cet exercice. »*

Régis Marcon, chef cuisinier 3 étoiles, co-auteur du rapport *La voie professionnelle scolaire* (2018)

Un chef-d'œuvre à réaliser et à présenter

En première et terminale, vous concevez, seul ou en groupe, un chef-d'œuvre en lien étroit avec votre spécialité. Vous présentez cette réalisation à un jury lors d'une épreuve orale du baccalauréat. En CAP, vous réalisez également un chef-d'œuvre.

### Des parcours personnalisés

Des cursus mixtes possibles entre apprentissage et statut scolaire

Le baccalauréat professionnel et le CAP peuvent être préparés :

- par voie scolaire dans un lycée professionnel ;
  - par la voie de l'apprentissage dans les centres de formation d'apprentis publics ou privés (CFA) ou dans les unités de formation par apprentissage (UFA).
- Des passerelles entre l'apprentissage et la voie scolaire sont créées dans tous les lycées professionnels afin de vous offrir des cursus au plus près de vos envies.

Une spécialisation progressive

Plusieurs spécialités du baccalauréat professionnel sont organisées sous la forme de familles de métiers pour vous permettre de vous spécialiser progressivement.

La seconde professionnelle à la rentrée 2020, c'est :

**9**  
familles  
de métiers

**100**  
heures pour votre projet  
d'orientation

Pour vous informer sur toutes les spécialités

[nouvelle-voiepro.fr](https://www.nouvelle-voiepro.fr)

(à partir du 15 décembre 2019)



## Des campus d'excellence

Véritables lieux de vie, de formation et d'innovation, les Campus des métiers et des qualifications réunissent des lycées professionnels, des CFA, des organismes de formation, des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires de recherche et comptent comme partenaires des entreprises en France et à l'étranger.

Ils sont spécialisés dans **des secteurs de pointe** comme :

INDUSTRIE 4.0

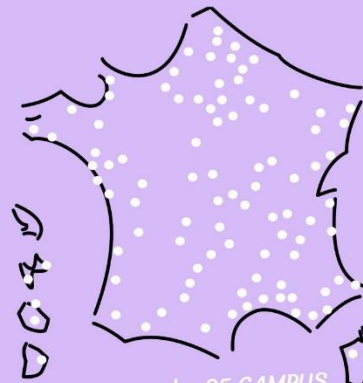
SERVICES À LA PERSONNE ET BIEN-ÊTRE

BÂTIMENT ET ÉCOCONSTRUCTION

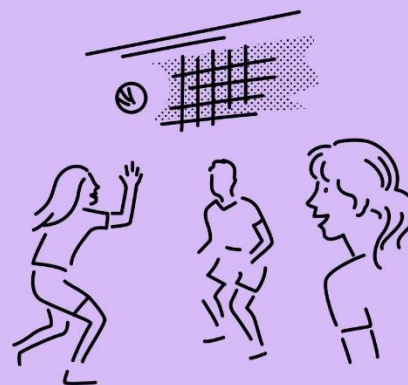
TOURISME ET GASTRONOMIE

AÉRONAUTIQUE ET SPATIAL

INDUSTRIES NAVALES ET NAUTIQUES



Découvrez les 95 CAMPUS répartis sur tout le territoire sur [education.gouv.fr/CMQ](http://education.gouv.fr/CMQ)



Fab Lab



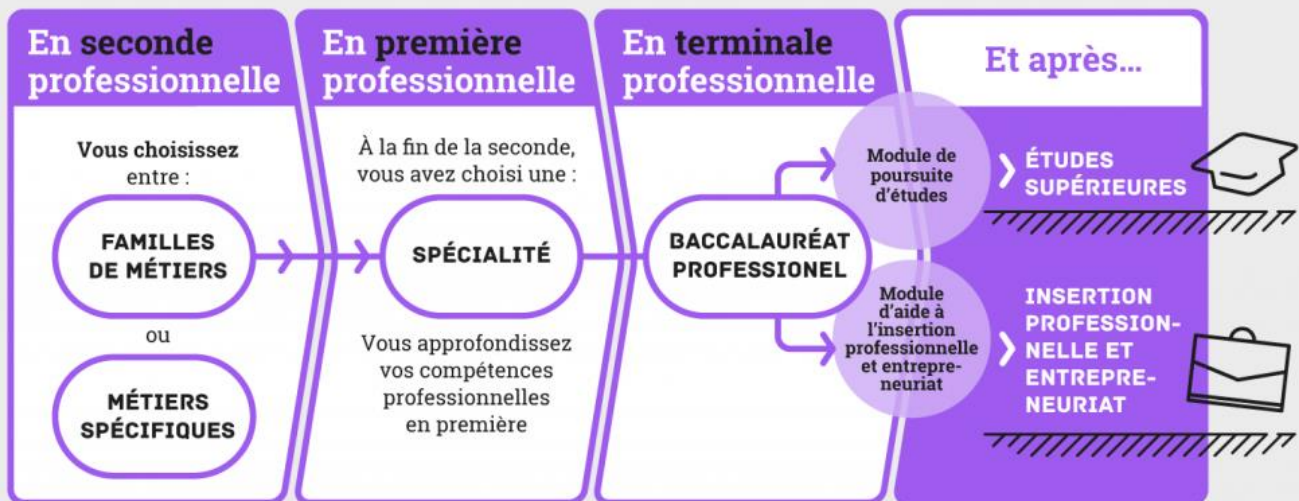
« Les Campus permettent de mieux familiariser les jeunes avec les entreprises et les sensibilisent aux besoins du monde du travail. Ils favorisent une meilleure insertion professionnelle et une plus grande anticipation des mutations économiques. »

Pierre B., chef d'entreprise

Plus d'infos sur le lycée professionnel

[quandjepasselebac.education.fr](http://quandjepasselebac.education.fr)

# BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL : FACILITER L'ACCÈS AU MONDE PROFESSIONNEL ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



© Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Janvier 2019

## Le bac professionnel :

Les bacs professionnels et les bacs professionnels agricoles peuvent se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage au sein de lycées professionnels, de CFA, d'UFA et d'organismes de formations comme l'IFORM, FIM, AFTRAL, PROMOTRANS, etc...

Formation en 3 ans, il existe près de 100 spécialités de bac professionnel.

Pour l'orientation de fin de 3<sup>ème</sup>, votre enfant formulera un ou des vœux d'orientation pour intégrer une année de 2<sup>nde</sup> professionnelle regroupant une famille de métiers (actuellement 14 familles de métiers).

Une orientation plus précise pour une formation à un métier se fait alors à l'entrée en 1<sup>ère</sup> professionnelle dans le lycée de votre enfant ou dans un autre lycée. L'orientation pour une spécialité en 1<sup>ère</sup> bac professionnel dans le lycée où votre enfant a réalisé sa 2<sup>nde</sup> bac pro n'est pas automatique même si les chances d'affectation restent plus élevées qu'un élève provenant d'un autre établissement (L'affectation reste liée aux résultats de la 2<sup>nde</sup> bac professionnel de votre enfant).

Certaines spécialités ne sont pas regroupées en famille. Dans ce cas de figure, la formation spécifique à la spécialité commence dès l'année de 2<sup>nde</sup> bac professionnel.

**Lycées professionnels proches au sein du département de la Manche :**

Lycée Thomas Pesquet de Coutances : <https://lyceesdesmetiers-coutances.fr/>

Lycée Curie-Corot de Saint-Lô : <https://pmcurie.etab.ac-caen.fr/>

Lycée Sauxmarais de Cherbourg En Cotentin : <https://www.lycee-sauxmarais.fr/>

Lycée Tocqueville de Cherbourg En Cotentin : <https://lycee-tocqueville.fr/>

Lycée Edmond Doucet de Cherbourg En Cotentin : <http://www.lycee-doucet.fr/>

Lycée Marland de Granville : <https://www.lyceehoteliergranville.fr/>

Lycée La Morandière de Granville : <https://julliot.etab.ac-caen.fr/>

Lycée Robert de Mortain : <https://robert-de-mortain.lycee.ac-normandie.fr/>

Lycée Claude Lehec de Saint Hilaire Du Harcouët : <https://claud-lehec.lycee.ac-normandie.fr/>

### **Tout savoir sur le bac professionnel :**

<https://www.nouvelle-voiepro.fr/>

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/au-lycee-au-cfa/Au-lycee-professionnel-et-au-CFA/le-bac-professionnel>

<https://www.onisep.fr/formation/apres-la-3-la-voie-professionnelle/les-diplomes-de-la-voie-pro/le-bac-professionnel/les-familles-de-metiers>

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire>

<https://formations.mer.gouv.fr>

### **Le bac professionnel agricole :**

**Pour un bac professionnel agricole**, les spécialités sont regroupées en 4 familles de spécialités l'année de 2<sup>nd</sup>e et les formations sont proposées par des lycées professionnels agricoles :

- Production
- Nature-Jardin-Paysage-Forêt
- Conseil Vente
- Alimentation- bio-industrie -laboratoire

<https://www.onisep.fr/decouvrir-les-metiers/des-metiers-par-secteur/Agriculture/les-formations-pour-exercer-dans-l-agriculture>

<https://agriculture.gouv.fr/les-formations-et-diplomes-de-lenseignement-agricole>

**Attention :** Pour une demande de bac professionnel agricole, la présence aux portes ouvertes suivi d'une demande de rendez-vous avec le lycée est obligatoire pour pouvoir valider son vœu d'affectation.

### **Les lycées professionnels agricoles proches :**

- Lycée nature (Coutances) : <https://www.campusagri.fr/>

- Lycée Thère (Le Hommet d'Arthenay) : <https://saint-lo-there.fr/>

### **Le bac professionnel en apprentissage :**

Le bac professionnel et le bac professionnel agricole peuvent se préparer en apprentissage dans un lycée professionnel, dans un CFA, un UFA ou un organisme comme l'IFORM, FIM, AFTRAL, etc...

Dans ce cas de figure, il est du ressort du jeune et de sa famille de trouver un patron pour signer un contrat d'apprentissage (contrat de travail).

Un contrat d'apprentissage peut être signé à l'âge de 16 ans et ce jusqu'à l'âge de 29 ans. Néanmoins, si votre enfant a terminé sa classe de 3<sup>ème</sup> et qu'à la rentrée de septembre il a 15 ans ou aura ses 15 ans avant le 31 décembre, il peut débuter une formation en apprentissage. Le lycée professionnel ou le CFA doivent



donc prévoir les aménagements nécessaires. Il est essentiel de bien vous renseigner. Le professeur principal et le conseiller d'orientation peuvent vous accompagner dans vos démarches.

**Pour rechercher une alternance :** <https://labonnealternance.pole-emploi.fr/>

**Pour en savoir plus :**

<https://www.nouvelle-voiepro.fr/> (étape 3)

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr/accueil>

<https://eduscol.education.fr/668/l-apprentissage-mode-d-emploi>

**Centres de formations :**

- CFA en Normandie : <https://www.cfa-academique-normandie.fr/>

- Groupe FIM : <https://fim.fr/>

- IFORM : <https://www.artisanat50.fr/Jeune/Decouvrir-l-IFORM-Centre-de-Formation-d-Apprentis-de-la-CMA50>

- AFTRAL : <https://www.aftral.com/>

- PROMOTRANS :

[https://www.promotrans.fr/formation-](https://www.promotrans.fr/formation-professionnelle/)

[professionnelle/?https://www.promotrans.fr/formation/responsable-exploitation-capacite-transport-](https://www.promotrans.fr/formation/responsable-exploitation-capacite-transport-marchandises-35-tonnes-e-learning-2/)

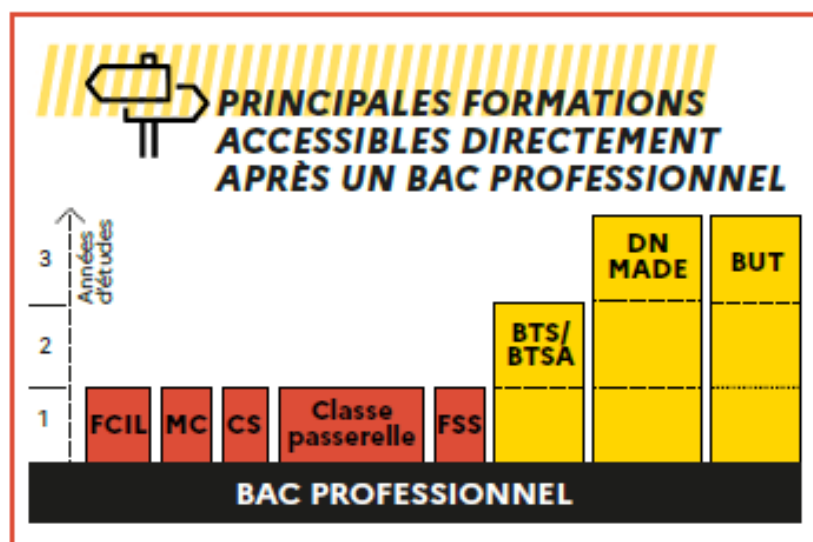
[marchandises-35-tonnes-e-learning-2/&gclid=EA1aIQobChMIy82ImvCcgQMV8UBBAh2Sdg34EAAYASAAEgLAOvD\\_BwE](https://www.promotrans.fr/formation/responsable-exploitation-capacite-transport-marchandises-35-tonnes-e-learning-2/&gclid=EA1aIQobChMIy82ImvCcgQMV8UBBAh2Sdg34EAAYASAAEgLAOvD_BwE)

## **A savoir :**

**Des campus d'excellence**, véritables lieux de vie, de formation et d'innovation, regroupent des équipements culturels et sportifs, des lycées professionnels, des CFA, des centres de recherches, des entreprises **pour certaines spécialités dans des secteurs de pointe.**

<https://www.education.gouv.fr/les-campus-des-metiers-et-des-qualifications-5075>

**Après Le bac pro et le bac pro agricole :**



### **Le BTS / BTSA (brevet de technicien supérieur / brevet de technicien supérieur agricole) :**

Il se prépare en 2 ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Environ un tiers (33%) des bacheliers professionnels poursuivent en BTS ou BTSA. L'accès est sélectif et il est nécessaire d'avoir un bon dossier scolaire et une forte motivation.

L'institution scolaire priorise **aujourd'hui** la voie d'accès aux formations pour un BTS aux élèves issus d'un bac professionnel.

### **La classe passerelle :**

Année de transition afin de consolider les acquis, développer certaines compétences pour permettre aux bacheliers professionnels qui ont reçu un avis favorable du conseil de classe en terminale mais qui n'ont eu aucune proposition d'admission en BTS via Parcoursup de réussir leurs études et parvenir à intégrer un BTS.

### **Les FSS (Formations supérieures de spécialisation) :**

Ces formations conduisent à un diplôme universitaire et se déroulent en 1 an, avec 400 heures minimum d'enseignement :

- 1 tronc commun d'enseignements + des unités de spécialité
- 12 à 16 semaines en milieu professionnel

### **Le DN MADE (diplôme national des métiers d'art et de design) :**

Ce diplôme se prépare en 3 ans sous statut scolaire ou en apprentissage. Il permet d'acquérir des connaissances et des compétences professionnelles dans différents champs des métiers d'art et du design. Le DN MADE couvre 14 mentions.

L'accès est sélectif, sur dossier scolaire. Il faut être motivé et présenter des productions personnelles représentatives de son univers.

**A savoir :** il reste actuellement deux DMA : le DMA arts de l'habitat option décors et mobiliers et le DMA lutherie.

### **Le BUT (Bachelor universitaire de technologie) :**

Le BUT se prépare en 3 ans sous statut scolaire ou en apprentissage. Cette formation correspond moins au profil des bacheliers professionnels mais l'accès est possible !

L'accès est sélectif, il se fait sur dossier scolaire voire avec des tests et/ou un entretien de motivation.

L'institution scolaire priorise **aujourd'hui** la voie d'accès aux formations pour un BUT aux élèves issus d'un bac technologique.

### **Campus des métiers :**

Les campus visent à faciliter la mixité des parcours en favorisant les passerelles et la possibilité d'adopter différents statuts tout au long de sa formation. Le territoire compte plus de 100 campus dont 40 campus d'excellence pour certaines formations

## Le CAP / CAP agricole :

Le Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) permet d'acquérir une qualification professionnelle reconnue, visant l'exercice d'un métier bien identifié. Il propose des parcours adaptés à la diversité de ses publics et aux attentes des professionnels.

Le CAP peut se préparer sous statut scolaire ou en apprentissage au sein de lycées professionnels, de CFA et d'organismes de formations comme l'IFORM, FIM, AFTRAL, etc...

### Il se prépare *en 1 an* pour :

- des élèves sortant de troisième, avec un projet professionnel solide, et un bon niveau scolaire ;
- des élèves en réorientation sortis de première ou terminale, professionnelle, technologique ou générale ;
- des jeunes ayant déjà un diplôme validé (Bac ou BTS ...) Ils seront ainsi dispensés de passer les épreuves générales du CAP.

Il se prépare *en 2 ans* pour des élèves issus de troisième dont le projet professionnel est d'accéder au monde de l'entreprise. L'institution scolaire priorise cette voie d'accès (sous statut scolaire) aux élèves issus d'un cursus en SEGPA (section d'enseignement général et professionnel adapté).

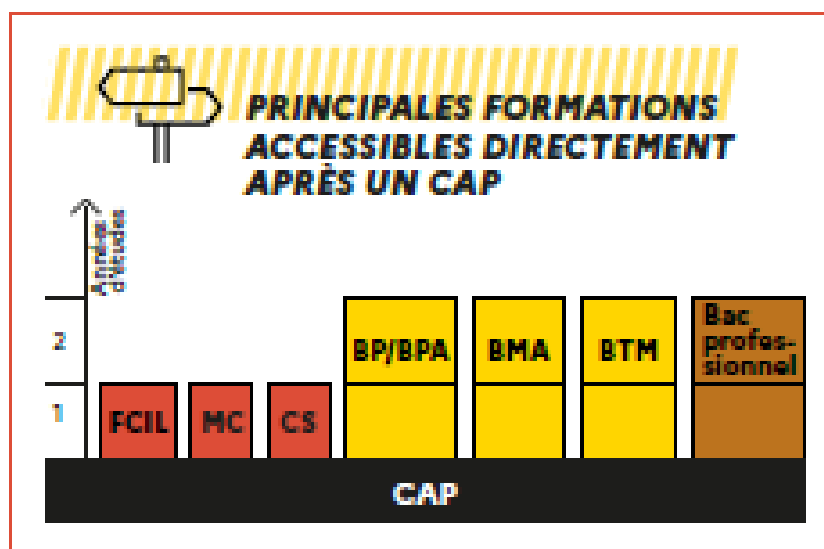
Il se prépare *en 3 ans* pour des élèves à besoins particuliers (notamment issus de SEGPA ou d'ULIS) identifiés au préalable.

### Pour en savoir plus :

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/au-lycee-au-cfa/Au-lycee-professionnel-et-au-CFA/le-cap-certificat-d-aptitude-professionnelle>

- CFA en Normandie : <https://www.cfa-academique-normandie.fr/>

## Après le CAP / CAP agricole :



### Le BP (brevet professionnel) :

Le BP/BPA (brevet professionnel agricole) se prépare en 2 ans, en apprentissage ou en formation continue. Il met l'accent sur la maîtrise d'un métier et il est exigé dans certaines professions (coiffeur, par exemple) pour pouvoir s'installer à son compte.

Tout savoir sur le BP : <https://eduscol.education.fr/1915/le-brevet-professionnel-bp>

### Le BMA (Brevet des métiers d'art) :

Le [Brevet des métiers d'art](#) est un diplôme national de la filière des métiers d'art qui vise à conserver et transmettre les techniques traditionnelles tout en favorisant l'innovation. Le BTM se prépare en 2 ans, sous statut scolaire, après un CAP des métiers d'art. Il forme des spécialistes en conception, fabrication, réparation d'objets fabriqués en petites séries ou à l'unité (en joaillerie, reliure, verre, céramique, ébénisterie, etc...)

### Le BTM (Brevet technique des métiers) :

Le BTM se prépare en 2 ans, en alternance. Délivré par les CMA (chambre de métiers et de l'artisanat), il n'est pas un diplôme de l'éducation nationale. Il permet de devenir chef d'atelier dans une entreprise artisanale, ou chef de fabrication dans les services de la production et de la commercialisation, ou de se mettre à son compte.

Domaines professionnels concernés : métiers de bouche (chocolatier, glacier ou pâtissier par exemple), énergie-électricité, tapissier décorateur, photographie, agriculture, fleuriste, paramédical, etc...

### Le bac professionnel :

Après l'obtention d'un CAP, on peut préparer un bac professionnel dans une spécialité en cohérence avec celle de son CAP. Vous pourrez rejoindre directement une 1<sup>ère</sup> professionnelle, ce qui permet de préparer le bac professionnel en 2 ans.

### Le BEP et BEPA :

*À partir de 2021, tous les BEP et BEPA seront progressivement supprimés et remplacés par une **attestation**. Elle validera les notes obtenues pendant l'année, les stages effectués et les compétences acquises. Un vrai bonus pour le jeune pour son futur CV.*

**Après un CAP / CAP agricole**

**ou**

**Après un bac professionnel / bac professionnel agricole :**

### La FCIL (formation complémentaire d'initiative locale) :

La FCIL répond à un besoin de formation et d'emploi, d'une durée de 6 mois à 1 an. En lycée professionnel ou en école privée, elle permet de se spécialiser, les élèves effectuant de nombreux stages.

### La MC (Mention complémentaire) :

La Mention complémentaire se prépare en 1 an sous statut scolaire ou en apprentissage ou en formation continue. Elle permet une adaptation à l'emploi en ajoutant une spécialisation à la qualification du diplôme

professionnel de départ. Il existe une trentaine de spécialités de mention complémentaire [de niveau 3](#) et [de niveau 4](#). La formation se caractérise par une forte alternance entre la formation en établissement (400 heures au minimum sur un an) et la formation en milieu professionnel (de 12 à 18 semaines).

### Le CS (Certificat de spécialisation agricole) :

Le Cs se prépare en 1 an, en apprentissage, après un CAP agricole ou un bac professionnel agricole ou après un BPA ou un BP selon les spécialités. Il permet d'acquérir une qualification professionnelle spécialisée.



## **CE QUI EST IMPORTANT DE SAVOIR ET DE COMPRENDRE !**

Si votre enfant s'engage dans la voie générale (2<sup>nd</sup>e générale et technologique), il existe des passerelles pour intégrer une formation en 1<sup>ère</sup> bac professionnel à l'issue de l'année de 2<sup>nd</sup>e générale et technologique et la possibilité d'un doublement de la 2<sup>nd</sup>e générale et technologique pour se réorienter en 2<sup>nd</sup>e professionnelle. Ces passerelles sont soumises au nombre de places disponibles, elles sont donc étudiées par les services d'inspection de l'éducation nationale et ne sont donc pas automatiques.

L'entrée en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique est donc un choix d'orientation pour des élèves dont les résultats, les aptitudes, les capacités d'abstraction à suivre des enseignements moins concrets et les envies sont propices à une poursuite d'études dans la voie générale.

L'évolution des formations, aujourd'hui et encore plus demain, permet aux élèves en voie professionnelle d'accéder à des formations qui auparavant étaient exclusivement réservées aux élèves issus de la voie générale et technologique.

Il est donc parfois préférable d'envisager un parcours en voie professionnelle pour optimiser sa réussite, des passerelles étant possibles de la voie professionnelle vers des qualifications accessibles à la voie générale ou technologique à l'issue d'un bac professionnel bien réussi !

Actuellement, 33% environ des bacheliers professionnels poursuivent une formation diplômante à BAC+2 et plus. L'accent mis sur les formations professionnelles devrait permettre d'augmenter ces choix d'orientation, de parcours...

De la même manière l'orientation en voie technologique à l'issue de l'année de 2<sup>nd</sup>e générale et technologique est une orientation souvent méconnue !

Pourtant, la voie technologique propose des formations avec des poursuites d'études universitaires possibles et des débouchés professionnels très larges, avec des taux de recrutements importants pour des métiers d'avenir...

De la même manière, l'orientation en apprentissage pour un CAP doit faire l'objet d'une mûre réflexion. Si préparer un CAP représente souvent l'opportunité d'entrée dans la vie active rapidement, il peut être préférable en fonction de certains critères (résultats, motivation, ambition de s'installer un jour à son compte, etc...) de privilégier une orientation en bac professionnel sous statut scolaire ou en apprentissage sur 3 ans plutôt qu'un CAP (2 ans) puis une orientation pour valider un bac professionnel en 2 ans avec une passerelle en 1<sup>ère</sup> professionnel qui n'est pas garantie...

## La voie professionnelle par l'apprentissage en Normandie

Pour en savoir plus sur l'apprentissage, qu'il soit pour un CAP, un Bac professionnel, Un BTS ou d'autres diplômes, vous pouvez consulter et télécharger le « guide de l'apprentissage 2023-2024 », ainsi que le « guide de l'apprentissage en Normandie » édition 2022 :

**Guide 2023-2024 :** <https://www.calameo.com/cma-normandie/books/005300386fca42954d62d>

**Guide édition 2022 :**

<https://www.destination-metier.fr/articles/le-guide-de-lapprentissage-en-normandie>

**Brochure 2023 sur l'apprentissage en Normandie (réglementations) :**

<https://normandie.dreets.gouv.fr/L-apprentissage-en-Normandie-Brochure-2023>

**Pour plus de documentations :**

[https://documentation.onisep.fr/index.php?lvl=publisher\\_see&id=3502](https://documentation.onisep.fr/index.php?lvl=publisher_see&id=3502)

Vous y trouverez toutes les réponses à vos questions :

L'apprentissage :

Comment ça marche ?

- Qu'est-ce que l'apprentissage ?
- Qu'est-ce que le contrat d'apprentissage ?
- A quel âge peut-on être apprenti ?
- Qu'est-ce qu'un centre de formation des Apprentis (CFA) ?
- Comment l'apprenti est-il suivi en entreprise ?
- Quel est le rythme de l'alternance ? Combien d'heures en OFA / CFA et en entreprise ?

Pour bien se comprendre :

- Quel est le temps de travail quand on est apprenti ?
- Y-a-t-il des dispositions particulières si vous avez moins de 18 ans ?
- A-t-on droit à des congés payés ?
- A quel montant de salaire prétendre ?
- Embauche au terme de votre contrat d'apprentissage : quels avantages ?
- Comment prendre en compte mon handicap ?
- Que se passe-t-il en cas de rupture du contrat d'apprentissage ?

Mais aussi...

- Différence entre apprentissage et alternance
- Compensation du handicap
- Les aides publiques
- Démarches et calendriers
- La compétition des métiers
- Annuaire des établissements en Normandie
- Annuaire des diplômes
- Glossaire (termes relatifs à l'offre de formation professionnelle)

# ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

## Qu'est-ce que l'école inclusive ?

L'école inclusive prend en compte les besoins éducatifs particuliers **de la maternelle au lycée** pour une scolarisation de qualité de tous les élèves.

Localement, le service départemental de l'école inclusive est à votre écoute pour répondre aux besoins éducatifs particuliers de votre enfant aux numéros verts : 0 805 805 110.

(0 800 730 123 pour les personnes malentendantes).

Une cellule d'accueil et d'écoute pour les parents et responsables légaux d'élèves en situation de handicap pour le département de la manche est disponible au 02.33.06.92.06

## Que recouvre la situation de handicap ? Comment aménager sa scolarité ?

La loi du 11 février 2005 définit ainsi le handicap :

*« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive, d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »*

De ce fait, un élève présentant des besoins éducatifs particuliers ou atteint d'une maladie chronique, peut voir sa situation de handicap reconnue comme telle, avec l'accord de la famille, par la CDAPH qui siège à la MDA (département de la Manche) et MDPH (pour autres départements).

### Maison départementale de l'autonomie :

**Pour la Manche :**

<https://www.manche.fr/agit-au-quotidien/la-manche-inclusive/maintien-de-lautonomie/maison-departementale-autonomie/>

**Pour le calvados (MDPH) :**

<https://www.calvados.fr/mdph>

**Pour l'orne :**

<https://mdph61.fr/>

**Maison départementale pour les personnes handicapées (autres départements) :**

<https://mdphenligne.cnsa.fr/>

Il peut ainsi bénéficier d'un PPS qui mentionne les mesures de compensation utiles (matériel pédagogique adapté, accompagnement médico-social, etc...) et, le cas échéant, l'attribution d'un(e) AESH.

## L'orientation après le 3<sup>ème</sup>

**Si vous êtes en situation de handicap et que formulez une demande de dérogation au secteur géographique**, vous pouvez bénéficier d'une priorité d'affectation. Idem si vous avez besoin d'une prise en charge médicale particulière à proximité de l'établissement demandé. Vous êtes alors averti en temps utile par le chef d'établissement, qui transmet un dossier médical sous l'autorité du médecin scolaire. Une

commission médicale d'affectation prioritaire réunie par le DASEN (directeur académique des services de l'éducation nationale) examine ensuite votre dossier et statue sur votre affectation ;

- **Lorsque votre PPS (projet personnalisé de scolarisation) mentionne un établissement**, si vous êtes en situation de handicap, vous y êtes prioritairement affecté, mais pas systématiquement ;
- **Si après entretien avec l'équipe éducative, une poursuite de scolarité en établissement médico-social est envisagée**, faites au plus tôt une demande auprès de la MDA ou MDPH.

**A noter** : lorsque le projet d'orientation envisage une filière professionnelle, une visite médicale au cours de l'année de 3<sup>ème</sup> est recommandée.

## Accompagnement et dispositifs d'aide à la scolarité

Les PAP (plan d'accompagnement personnalisé), PAI (projet d'accueil individualisé) et PPS (projet personnalisé de scolarisation) se poursuivent à l'identique au lycée, sauf si vos besoins évoluent. Dans ce cas, il est possible d'adapter ces appuis à la scolarisation. Le dispositif ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) existe aussi en voie générale, technologique et professionnelle, y compris dans les lycées agricoles.

Si vous bénéficiez d'un PPS, l'équipe de suivi de la scolarisation réunie par l'ERSEH (enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap) facilite sa mise en œuvre et assure son suivi. Elle propose les aménagements nécessaires pour garantir la continuité de votre parcours de formation.

L'accompagnement par un SESSAD (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) se poursuit jusqu'à l'âge de 20 ans.

Si vous souhaitez poursuivre vos études en apprentissage, contactez au plus tôt le référent handicap du CFA (Centre de Formation d'Apprentis) ou du lycée professionnel.

A noter : ces accompagnements et dispositifs, tout comme le référent handicap pour l'apprentissage, sont également présents dans les établissements agricoles.

## Les stages

Les jeunes en situation de handicap âgés de plus de 16 ans, disposant d'une convention de stage et bénéficiant de la PCH (prestation de compensation du handicap), de l'ACTP (allocation compensatrice pour tierce personne) ou de l'AEEH (allocation d'éducation de l'enfant handicapé), sont reconnus handicapés vis-à-vis de leur employeur, mais seulement pendant la durée du stage.

Par ailleurs, vous pouvez demander, dès 16 ans, une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) auprès de la MDA / MDPH

Lien utile : <https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/emploi-et-handicap/rqth>

## L'apprentissage

Dans tous les CFA, un référent handicap accueille et informe les futurs apprentis sur les aménagements de la scolarité et peut les aider à trouver un employeur.

Il peut aussi être un intermédiaire entre les apprentis et leurs tuteurs pour faciliter leur arrivée dans l'entreprise. Les futurs apprentis en situation de handicap peuvent, à partir de 16 ans, demander à bénéficier de la RQTH attribuée par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Elle permet de mettre en place des aides et des aménagements (poste de travail, emploi du temps,...) accordés selon les besoins.



L'apprenti peut alors souscrire un contrat d'apprentissage aménagé et bénéficier de mesures spécifiques :

- Prolongation possible (1 an) de son contrat d'apprentissage ;
- Pas de limite d'âge pour la signature ;
- Possibilité de suivre les cours théoriques à distance (sur autorisation du recteur) ou avec l'accompagnement d'un CFAS (centre de formation d'apprentis spécialisé) ou d'un dispositif d'apprentissage accompagné.

## Etablissement Médico-Social

L'admission en EMS (établissement médico-social) est envisagée dans le cadre du PPS et se fait sur notification de la CDAPH. La scolarisation des élèves peut-être assurée à l'intérieur de l'institut, au sein d'une unité d'enseignement, par des professeurs des écoles spécialisés détachés de l'éducation nationale.

Dans certains établissements, l'unité d'enseignements est externalisée au sein d'un lycée. Dans les établissements médico-sociaux, pour chaque élève, un projet d'accompagnement propre à l'établissement (le PIA : projet individualisé d'accompagnement) prévoit l'enseignement, le soutien et les actions d'éducation adaptés.

## Un livret pour les parcours inclusifs (LPI)

Le Livret de Parcours Inclusive (LPI) regroupe l'ensemble des dispositifs et aménagements pédagogiques dont peut bénéficier l'élève (PPRE, PAP et PPS). Il facilite ainsi son accompagnement et les échanges avec la MDA / MDPH pour la mise en œuvre du PPS.

**A noter :** le LPI est créé par l'équipe éducative. Il peut être consulté par les parents et l'élève concerné si ce dernier à plus de 15 ans. Les familles disposeront prochainement d'un accès au LPI via le portail Scolarité Services.

**Pour en savoir plus :** <https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi>

## Quelles aides au lycée ?

Un élève en situation de handicap peut bénéficier, en fonction de ses besoins, d'un(e) AESH, d'aides techniques et d'aménagements des conditions pour passer les examens.

De plus, il peut bénéficier d'adaptations pédagogiques pendant les enseignements ou lors du passage des épreuves d'examen, le cas échéant.

Dans la mesure du possible, à chaque fois que le PPS l'indique, les soins et l'accompagnement peuvent avoir lieu pendant le temps scolaire. Les professionnels du SESSAD interviennent dans l'établissement.

<https://ecole-et-handicap.fr/laccompagnement-des-eleves-en-situation-de-handicap-2-dispositifs-daccompagnement/les-sessad-services-deducation-speciale-et-de-soins-a-domicile/>

Les soins dispensés par des professionnels libéraux se déroulent prioritairement dans les locaux du praticien ou au domicile de la famille.

## Qu'est-ce qu'une ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) ?

Quand les objectifs d'apprentissage requièrent des modalités adaptées, l'élève peut être orienté en ULIS au sein du lycée.

Inscrit dans sa classe de référence (en 1<sup>ère</sup> année de CAP ou en 2<sup>nde</sup>, par exemple), l'élève bénéficie de temps de regroupements en effectifs réduits et d'un appui à sa scolarisation par le/la coordinateur (rice) de l'ULIS (aide aux apprentissages et à la recherche de stages, mise à disposition de cours adaptés...).

Pour savoir s'il existe une ULIS près de chez vous, consultez : <https://www.onisep.fr/formation-et-handicap>  
***Ce lien doit être copié puis collé dans la barre de recherche du navigateur pour fonctionner.***

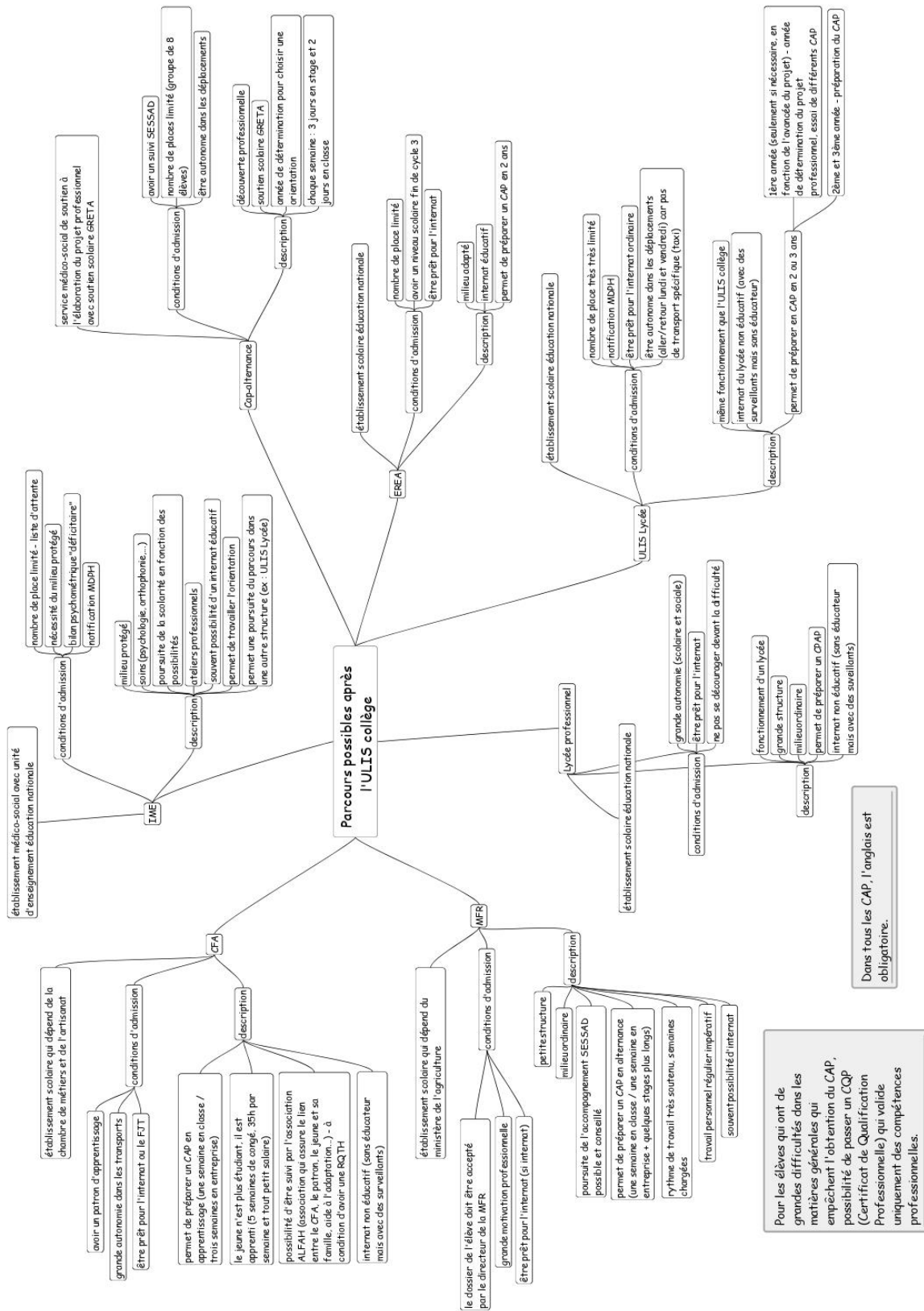
## Quels sont les interlocuteurs ?

L'enseignant référent, le professeur principal, le coordonnateur d'Ulis, le chef d'établissement, le médecin de l'éducation nationale et, bien sûr, la MDA ou MDPH sont les interlocuteurs et structures incontournables.

L'ERSEH (enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap) favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du PPS. Il fait aussi le lien entre la famille de l'élève, l'équipe éducative et la MDA ou MDPH.

**Référente ERSEH du collège ETENCLIN : Mme RABAN**

# PARCOURS POSSIBLES APRES L'ULIS COLLEGE



# GUIDE PRATIQUE DES AIDES FINANCIERES POUR LA SCOLARITE DES LYCEENS ET DES APPRENTIS

## FINANCER SA SCOLARITE

### L'ARS (allocation de rentrée scolaire)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1878>

### Bourses de lycée

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F616>

### Bourse au mérite

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32928>

### Prime pour élèves boursiers reprenant des études

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33868>

### Fonds social collégien et lycéen

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1025>

### Financer son hébergement (Prime à l'internat)

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1886>

### Les internats

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1867>

<https://eduscol.education.fr/913/l-internat-d-excellence>

<https://www.onisep.fr/Choisir-mes-etudes/college/collegiens-a-besoins-specifiques/les-internats-au-college-au-lycee-et-dans-l-enseignement-superieur>

## **FINANCER SON EQUIPEMENT**

### **Prime d'équipement**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32915>

## **FINANCER SES REPAS**

### **Aide pour la cantine**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19294>

## **FINANCER SES DEPLACEMENTS**

### **Prise en charge des transports scolaires**

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34964>

<https://www.mes-allocs.fr/guides/aide-au-transport/aide-au-transport-par-statut/aide-au-transport-apprenti/>

## **COMPRENDRE LA VIE LYCEENE**

### **La FAQ (Foire Aux Questions) du ministère de l'éducation nationale**

<https://www.education.gouv.fr/vie-lyceenne-questions-reponses-12029>

## **AIDES POUR LES APPRENTIS EN NORMANDIE**

<https://parcours-metier.normandie.fr/apprentissage-les-aides-en-faveur-apprentis>

## **AIDES POUR LES COLLEGIENS DANS LA MANCHE**

<https://www.manche.fr/demarches/aller-au-college/les-aides-aux-collegiens/>

## **AIDE POUR L'ACCES A LA CULTURE (de la 4<sup>ème</sup> à 18 ans)**

<https://pass.culture.fr/>